

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du vendredi 04 novembre 2022**

<b>Date de la convocation</b> 28/10/2022 <b>Date d'affichage</b> 28/10/2022 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 11 <b>Votants :</b> 14	<i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY <b>Représenté(e)s :</b> Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS, Guillaume POUJOL par Sébastien CAYSSIALS, Françoise VIAROUGE par Véronique FILHOL <b>Excusé(e)s :</b> Thibault CAMMAN <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

**Objet: CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX - DE\_20221104\_002**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le zonage de la carte communale de Roussennac

Vu l'engagement de Madame et Monsieur Stouff représentant le Gaec Stouff-Ginestet,

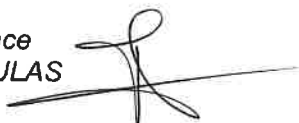
Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre au Gaec Stouff-Ginestet les terrains communaux cadastrés section B n° 1050, 1096, 1097 situés en zone agricole, d'une superficie totale de 3h40a au prix de 17 0000 € et un bois encadastré section A n°475 d'une surface de 1715 m<sup>2</sup> au prix de 150 €, soit un prix total pour l'ensemble des parcelles de 17 150 €. Une close dans l'acte notarié permettra à la commune de Roussennac de bénéficier de la vente de peupliers lors de leur abattement par un professionnel.

Les frais de notaire pour la rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**Acte rendu exécutoire**Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 05 novembre 2022  
et publication ou notification  
le 05 novembre 2022Roussennac, le 05 novembre 2022.  
Pour extrait conforme.La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULASLe Maire  
Sébastien CAYSSIALS

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 05/11/2022  
012-211202064-20221104-DE\_20221104\_002-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr